



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DE LA PREMIÈRE PARTIE DES AUDIENCES : MINE CANADIAN MALARTIC EST SATISFAITE DES QUESTIONS SOULEVÉES

Malartic, le 22 juin 2016 – La mine Canadian Malartic (MCM) considère que la première partie des audiences publiques du BAPE, tenue la semaine dernière, a permis à la population et aux parties intéressées par nos opérations d’obtenir des informations précises sur les sujets qui les préoccupent. Nous tenons d’ailleurs à remercier les participants pour les échanges constructifs lors des différentes séances.

La mine Canadian Malartic s’est présentée devant la commission et la population avec le même esprit d’ouverture et de transparence qui l’anime depuis le début du Partenariat en juin 2014. MCM demeure toutefois consciente que l’acceptabilité d’un projet ne repose pas sur l’unanimité et prend actes des préoccupations citoyennes soulevées dans le cadre de ces audiences.

À ce sujet, nous réitérons que la création d’une zone tampon, telle que décrite par certains groupes, ne constitue pas une solution convoitée par tous les résidents de la zone sud. Plusieurs citoyens ont clairement mentionné leur intention de vouloir demeurer dans leur quartier. À notre avis, contraindre tous les résidents à quitter et ainsi causer des déplacements forcés risquerait de causer davantage d’impacts psycho-sociaux que de laisser le libre choix aux résidents de vendre leur résidence. Le Guide de cohabitation sur lequel travaille le *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic* vise à offrir cette alternative respectueuse du choix individuel de chaque famille, de chaque citoyen. Tous les résidents de la zone sud sont éligibles au programme d’acquisition de résidences contenu dans ce Guide.

Rappelons que la mise en application du Guide de cohabitation est indépendante à l’obtention des autorisations du Projet Extension Malartic. Le Guide sera mis en application dès cet été.

La mine Canadian Malartic demeure également consciente que ses opérations peuvent générer des impacts et nous l’avons déjà reconnu. À ce sujet, il faut mentionner que nous avons donné suite aux recommandations de la Direction de la santé publique (DSPu), soit de mettre en place les moyens nécessaires pour réduire les impacts que peuvent causer par la poussière, les vibrations et le bruit. Le Groupe de travail finalise également le guide de cohabitation, comprenant un volet acquisition pour permettre à ceux qui ne souhaitent pas vivre en périphérie de la mine de déménager.

« Nous nous sommes engagés dans un processus d’amélioration continue et nous gardons le cap. Le bilan de notre performance environnementale et sociale au cours de la dernière année nous



indique que nos efforts portent fruit. Nous savons qu'il y a place à l'amélioration et nous sommes déterminés à trouver les solutions et à travailler avec l'ensemble des citoyens et les parties concernées par nos opérations », mentionne M. Serge Blais, directeur général.

La deuxième partie des audiences du BAPE aura lieu à compter du 12 juillet à Malartic. Ce sera l'occasion pour tous les citoyens de s'exprimer devant la Commission, soit verbalement ou par le dépôt d'un mémoire.

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Doris Blackburn

Conseillère en communication

Mine Canadian Malartic

dblackburn@canadianmalartic.com

819 757-2225 # 2457